

SPADEL SA
Avenue des Communautés 110
1200 Bruxelles
RPM (Bruxelles) 0405.844.436

(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
TENUE LE 23 MAI 2023**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale des actionnaires (l' « **Assemblée Générale** » ou l' « **Assemblée** ») est ouverte à 15 heures sous la présidence de la BV Familia Numerosa, représentée par son représentant permanent, Roel van Neerbos, Président du Conseil d'administration.

A. Bureau

Constitution

Le Président du Conseil d'administration, physiquement présent au siège de la Société pour cette Assemblée, invite les personnes suivantes à constituer le bureau de la Société, conformément aux statuts de la Société :

- il appelle aux fonctions de secrétaire de l'Assemblée Madame Tatiana Goeminne,
- il appelle, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, Finances & Industries SA, représentée par Monsieur Axel Miller, et Sogemindus Holding S.A., représentée par Monsieur André de Barsy, pour remplir les fonctions de scrutateurs ;

Le Président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau de l'Assemblée.

Par ailleurs, les administrateurs suivants de la Société sont présents :

- Familia Numerosa BV représentée par son représentant permanent Monsieur Roel van Neerbos, Président ;
- Gerefis SA, représentée par Monsieur Marc du Bois, CEO, et
- Finances & Industries SA, représentée par Monsieur Axel Miller.

Les autres administrateurs sont absents et excusés.

Le Commissaire, PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Monsieur Romain Seffer ainsi que les candidats-administrateurs Madame Mieke Van de Capelle et Monsieur Louis-Guy du Bois sont également présents à l'Assemblée.

Assistent encore à l'Assemblée : Monsieur Didier de Sorgher, CFO, ainsi que Madame Philippine De Wolf, *General Counsel*.

Vérifications par le bureau

Le Président fait rapport sur les constatations et vérifications que le bureau a effectuées en vue de la constitution de l'Assemblée Générale au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants :

(i) Convocations

Les avis de convocation, contenant l'ordre du jour, ont été publiés dans les délais prévus par les statuts et par les dispositions des articles 7:128 et suivants du Code des sociétés et associations. Avant l'ouverture de l'Assemblée Générale, les justificatifs des convocations parues au Moniteur Belge et dans la presse ont été remis au bureau.

Le Président rappelle et le bureau constate que, le 21 avril 2023, les convocations ont été dûment publiées au Moniteur Belge et dans la Libre Belgique et que le texte de l'ordre du jour, des convocations, et les autres documents prescrits par la loi (notamment en vertu des articles 7:129 et 7:132 du Code des sociétés et associations) ont été publiés sur le site internet de la Société et mis à disposition à partir de cette même date. Une communication a en outre été envoyée par agence de presse pour assurer la diffusion internationale de la convocation et de ces autres documents requis par le Code des sociétés et des associations.

Le bureau a également constaté qu'une convocation a été envoyée par courrier ordinaire le 21 avril 2023 aux actionnaires nominatifs.

Une convocation par e-mail a été adressée aux administrateurs et au commissaire selon les modalités convenues avec ceux-ci.

Un exemplaire de la convocation sera conservé.

Le classeur contenant l'ensemble des documents de convocation est mis à la disposition du bureau et sera joint au présent procès-verbal.

(ii) Vérification des pouvoirs des participants

Pour assister à l'Assemblée Générale de ce jour, il est confirmé qu'après vérification, les actionnaires repris dans la liste des présences ont rempli les formalités légales et statutaires dans les délais requis. Il est rappelé qu'à l'occasion de la présente Assemblée Générale, les actionnaires avaient le choix, en vue de participer à la présente Assemblée, soit de se faire représenter par Madame Tatiana Goeminne, mandataire désigné par le Conseil d'administration, soit de voter par correspondance, soit de participer physiquement. La liste des présences reprend donc les actionnaires représentés par leur mandataire, les actionnaires ayant voté par correspondance, de même que les actionnaires ayant rempli les formalités d'admission, pour autant que la Société ait reçu la preuve que ces actionnaires étaient titulaires, à la date d'enregistrement, des actions pour lesquelles ils entendaient prendre part au vote lors de cette Assemblée. Cette liste a été communiquée au bureau pour vérification et sera conservée.

(iii) Liste des présences

Il résulte de la liste des présences, que les actionnaires ayant rempli les formalités légales et statutaires représentent 4.046.625 actions de capital donnant droit chacune à une voix sur un total de 4.150.350 actions émises (soit une présence de 97,5% sur un total de 4.150.350 actions émises). Conformément à l'article 22 des statuts, la présente Assemblée statue valablement quel que soit le nombre d'actions représentées et à la majorité des voix.

Compte tenu du fait qu'aucun quorum spécial de présence n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour et qu'aucun point repris à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée, l'Assemblée Générale est en mesure de valablement délibérer et voter sur les points repris à l'ordre du jour, le calcul des majorités se faisant sur une base de 4.050.820 actions.

B. Ordre du jour

Le Président passe l'ordre du jour en revue.

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Le Président est dispensé par l'Assemblée de la lecture du rapport de gestion.

2. Présentation du rapport du Commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Le Président est dispensé par l'Assemblée de la lecture du rapport du Commissaire.

3. Présentation des comptes annuels consolidés du Groupe Spadel au 31 décembre 2022, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire sur ces comptes annuels.

Le CEO et le CFO présentent les activités et résultats financiers de l'année 2022, ainsi que les perspectives pour 2023.

4. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et affectation du résultat.

Les comptes annuels arrêtés se présentent comme suit :

- un total de bilan de 297.011.434 EUR
- la proposition d'affectation du résultat suivante :
 - bénéfice de l'exercice à affecter : 20.430.187 EUR
 - bénéfice reporté de l'exercice précédent : 10.106.179 EUR
 - bénéfice à affecter : 30.536.366 EUR
 - dotation aux réserves disponibles : 14.000.000 EUR
 - distribution d'un dividende brut de 1,50 EUR brut par action : 6.225.525 EUR
 - bénéfice à reporter : 10.310.366 EUR

Le dividende sera payable le 2 juin 2023 contre remise du coupon n° 24.

Le Président présente à l'Assemblée la proposition d'approuver les comptes annuels statutaires de la Société concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et l'allocation des résultats qui y est reprise, ainsi que la distribution d'un dividende brut de 1,50 EUR par action (1,05 EUR net).

5. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Le Président présente à l'Assemblée la proposition d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022. Le Président précise que le rapport de rémunération est inclus dans le rapport de gestion de la Société et dans la déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans le rapport financier annuel, de sorte que tout le monde a pu en prendre connaissance.

6. Décharge aux administrateurs.

Le Président présente à l'Assemblée la proposition de voter en faveur de la décharge à accorder aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2022.

7. Décharge au Commissaire.

Le Président présente à l'Assemblée la proposition de voter en faveur de la décharge à accorder au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2022.

8. Nomination de deux nouveaux administrateurs, dont un indépendant, et fixation de leur rémunération

Madame Barbara du Bois a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 10 novembre 2022. Le Conseil d'administration du 28 novembre 2022 a constaté la vacance d'un poste d'administrateur et demandé au Comité de Nomination et de Rémunération de proposer un nouveau candidat en vue de l'Assemblée Générale. Le processus de sélection ayant pris fin, le Comité de Nomination et de Rémunération est dorénavant en mesure de proposer un nouveau candidat au poste d'administrateur.

Monsieur Jean Vandemoortele démissionnera de ses fonctions d'administrateur avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023. Le Conseil d'administration du 30 mars 2023 a constaté la future vacance d'un poste d'administrateur et demandé au Comité de Nomination et de Rémunération de proposer un nouveau candidat en vue de l'Assemblée Générale. Le processus de sélection ayant pris fin, le Comité de Nomination et de Rémunération est dorénavant en mesure de proposer un nouveau candidat au poste d'administrateur.

Le Président propose dès lors de :

- de nommer Madame Mieke Van de Capelle en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027 ;
- de constater l'indépendance de Madame Mieke Van de Capelle au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cette disposition, et
- de nommer Monsieur Louis-Guy du Bois en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

Leur rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres administrateurs.

9. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.

Le Président propose à l'Assemblée de conférer à Madame Philippine De Wolf, *General Counsel* de la Société, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

10. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Séance de questions-réponses

Avant d'inviter les actionnaires à voter sur les propositions de résolutions telles que mentionnées à l'ordre du jour, le Président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité d'adresser leurs questions par écrit à la Société précédemment à l'Assemblée Générale et ce conformément au Code des sociétés et associations. Les questions devaient être reçues par la Société pour le 17 mai 2023 au plus tard. La Société n'a pas reçu des questions écrites dans les délais légaux.

Le Président invite dès lors les actionnaires qui le souhaitent à poser maintenant leurs questions en lien avec les points figurant à l'ordre du jour ou les rapports et comptes annuels mentionnés dans l'ordre du jour. Il est répondu aux questions en séance.

C. Votes

En raison du faible nombre d'actionnaires présents ou représentés, nous procéderons cette année à un vote à main levée en lieu et place d'un vote exprimé par le biais de bulletins de votes. Les calculs seront donc effectués en direct, en tenant compte également de votes émis par procuration.

1. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et affectation du résultat.

Proposition: d'approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2022, en ce compris l'affectation du résultat de la Société et la distribution d'un dividende unitaire brut de 1,50 EUR par action.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.046.625
CONTRE	
ABSTENTION	

2. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Proposition: d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.046.625
CONTRE	
ABSTENTION	

3. Décharge aux administrateurs.

Proposition: de donner décharge par un vote spécial aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.046.625
CONTRE	
ABSTENTION	

4. Décharge au Commissaire.

Proposition: de donner décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.046.625
CONTRE	
ABSTENTION	

5. Nomination de deux nouveaux administrateurs, dont un indépendant, et fixation de leur rémunération

5.1 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de nommer Madame Mieke Van de Capelle en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. Sa rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres Administrateurs.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.046.625
CONTRE	
ABSTENTION	

5.2 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de constater l'indépendance de Madame Mieke Van de Capelle au sens de l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cette disposition.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	3.862.900
CONTRE	
ABSTENTION	183.725

5.3 Proposition: sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de nommer Monsieur Louis-Guy du Bois en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. Sa rémunération sera fixée de manière identique à celle des autres Administrateurs.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.046.625
CONTRE	
ABSTENTION	

6. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises.

Proposition: de conférer à Madame Philippine De Wolf, *General Counsel* de la Société, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Cette proposition est adoptée comme suit :

POUR	4.046.625
CONTRE	
ABSTENTION	

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, le Président adresse ses remerciements à l'Assemblée Générale et dispense le Secrétaire de lui donner lecture du présent procès-verbal.

Ce procès-verbal est signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le souhaitent et sera mis en ligne sur le site internet de la Société dans les 15 jours de la présente Assemblée, conformément au prescrit légal.

Le Président déclare clôturée cette Assemblée Générale.

La séance est levée à 16h30.

(la page de signature suit)

Familia Numerosa BV, représentée par
Roel van Neerbos
Président

Tatiana Goeminne
Secrétaire

Finances & Industries SA, représentée par
Axel Miller
Scrutateur

Sogemindus Holding S.A., représentée par
André de Barsy
Scrutateur

Annexes : (6)

1. Documents justifiant de la convocation de l'Assemblée
2. Documents justifiant l'accomplissement, par les actionnaires, des formalités nécessaires pour participer à l'Assemblée
3. Liste de présences
4. Formulaires de procuration et de vote par correspondance